

**Département de LA CHARENTE MARITIME**  
**Commune de SAINT MARTIAL DE**  
**VITATERNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**  
**ET DE PROGRAMMATION**

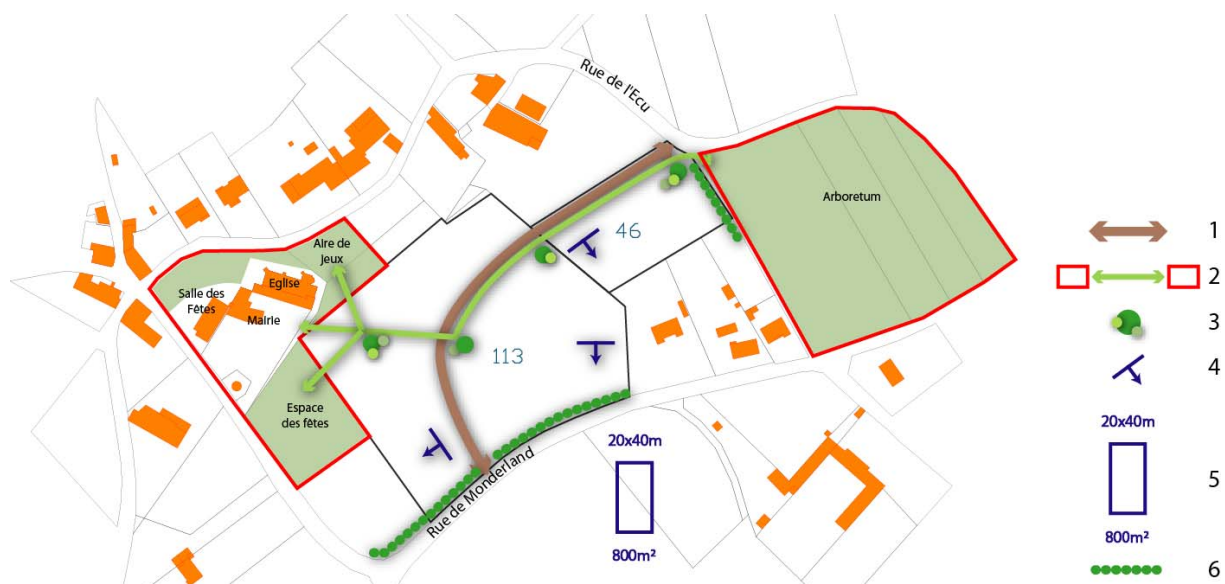
**PIECE 3**

<b>PLU</b>	<b>PRESCRIT</b>	<b>ARRETE</b>	<b>APPROUVE</b>
<b>Elaboration</b>	<b>05.11.2010</b>	<b>07/05/2013</b>	
<b>CREA Urbanisme Habitat - 22 rue Eugène Thomas - 17000 LA ROCHELLE</b>			

## Quartier de l'église<sup>1</sup>

Les orientations sont :

1. réaliser une rue traversante, à usage de desserte, reliant la rue de l'Écu et la rue de Monderland
2. intégrer une liaison piétonne entre les équipements publics à l'ouest et l'arboretum à l'est, dans une ambiance végétale
3. réaliser des plantations d'arbres d'essences locales sur l'espace ouvert au public
4. réaliser un découpage parcellaire favorisant une orientation d'une des façades principales des logements au sud
5. offrir une offre diversifiée de taille de terrains, sans dépasser une surface moyenne de 800m<sup>2</sup> par logement par tranche d'aménagement
6. privilégier un aspect végétal des clôtures sur la rue de Monderland et en limite avec l'arboretum ; les plantations de haies devront utilisées des essences locales et variées.



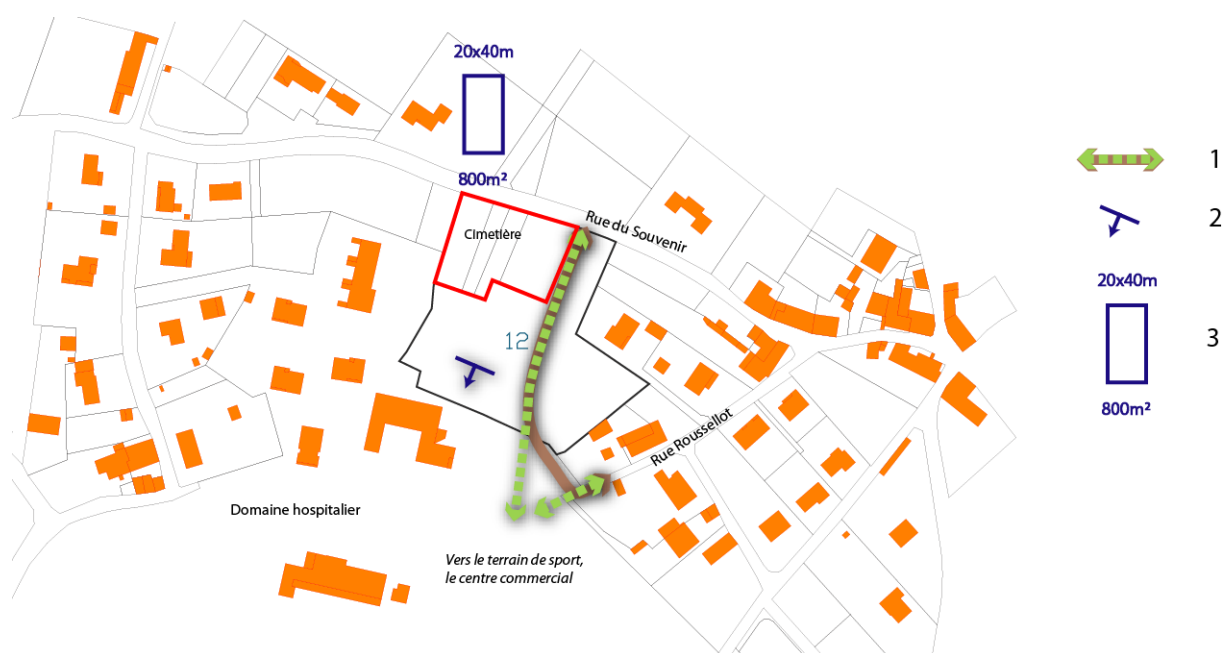
7. L'aménagement de la zone devra être programmé de manière à réaliser des tranches de 12 lots maximum tous les 3 ans.

<sup>1</sup> L'ensemble du site se situe à une altitude d'environ 75mMGF ; il ne présente pas de relief significatif.

## Quartier Rousselot<sup>2</sup>

Les orientations sont :

1. réaliser une ruelle à usage de desserte, permettant à terme de relier la rue du Souvenir à la rue Rousselot ; cette ruelle devra être aménagée de manière à favoriser une priorité piétonne
2. favoriser autant que possible un découpage parcellaire favorisant une orientation d'une des façades principales des logements au sud (l'implantation pignon sur rue n'est pas interdite)
3. offrir une offre diversifiée de taille de terrains, sans dépasser une surface moyenne de 800m<sup>2</sup> par logement sur l'ensemble de la zone



<sup>2</sup> L'ensemble du site se situe à une altitude d'environ 60m NGF ; il ne présente pas de relief significatif.